

**FONDATION MARCEL HICTER
POUR LA DÉMOCRATIE CULTURELLE ASBL**

**EUROPE INTERACTIVE
CULTURE : UNE CLÉ POUR UN DÉVELOPPEMENT CRÉATIF
DE L'EUROPE**

Une analyse de Raymond Weber

**MAI
2007**

EUROPE INTERACTIVE CULTURE : UNE CLÉ POUR UN DÉVELOPPEMENT CRÉATIF DE L'EUROPE

DISCOURS D'INTRODUCTION PRONONCÉ LORS D'UNE CONFÉRENCE EUROPÉENNE À BERLIN DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENTE ALLEMANDE DE L'UE, LE 10 MAI 2007.

Quand, il y a 50 ans, 6 pays européens ont signé les Traités de Rome, le mot de « culture » n'y apparaissait pas².

Il me semble qu'il y avait deux raisons à cela :

- d'une part, le Conseil de l'Europe, fondé 8 ans auparavant, en 1949, avait explicitement inclus la culture dans ses statuts et s'était fixé, par la Convention culturelle européenne de 1954, des objectifs et visions programmatiques pour l'Europe dans son ensemble (même si le rideau de fer allait empêcher, jusqu'en 1990, de mettre ces objectifs en œuvre pour la Grande Europe) ;

- d'autre part, Jean Monnet et ses collègues avaient une vue pragmatique de la construction européenne : construire l'Europe « pas à pas », sur la base d'intérêts stratégiques partagés, notamment dans le charbon et l'acier. Dans une telle démarche, la culture était perçue comme un élément qui pouvait diviser plutôt que réunir, ralentir plutôt qu'accélérer le processus de construction européen.

Ce n'est qu'au milieu des années 1970 qu'une « action culturelle » a commencé à se développer au sein de la Communauté européenne. Et c'est seulement par le Traité de Maastricht, en 1992, que la future Union européenne s'est donné les bases légales pour une action et des programmes culturels, par l'inclusion de l'article 128 (aujourd'hui article 151 TTC).

Si cet article a permis l'adoption de différents programmes culturels (d'abord *Kaléidoscope*, *Ariane* et *Raphaël*, ensuite *Culture 2000*, aujourd'hui *Programme Culture*), il n'a pas permis la mise en place d'une vraie politique culturelle européenne, structurante, notamment à cause de trois raisons :

1. L'action culturelle de l'Union européenne est essentiellement une action d'appui aux politiques culturelles nationales, la plupart des Etats (mais aussi les Länder allemands et les grandes régions) restant très frileux sur tout transfert

Par Raymond Weber¹,

Actuellement professeur au Collège d'Europe à Bruges et membre du Conseil d'orientation du Diplôme européen en Administration de Projets Culturels de la Fondation Hicter asbl.

vers la Commission européenne de leur souveraineté en matière culturelle ;

2. Le principe de subsidiarité, qui pourrait être un principe très dynamique de complémentarité entre des actions culturelles aux niveaux européen, national, régional et local, a été interprété de manière très restrictive ;

3. Ajoutons à cela la règle de l'unanimité des membres du Conseil, obligatoire pour toute décision concernant les programmes et leur financement, et nous pouvons comprendre que tant qu'il n'y a pas un changement de contenu dans l'article 151 et un changement des processus décisionnels, par l'adoption du vote majoritaire en matière culturelle, parler de politique culturelle européenne reste du domaine de l'utopie, voire de l'illusion.

Néanmoins, on peut se poser aujourd'hui la question si cette situation qui apparaît encore bloquée, ne peut pas évoluer dans les mois qui viennent. D'une part parce que certains enjeux externes, tels que la mondialisation et la « gestion » de la diversité culturelle, les migrations et la cohésion sociale, la crainte d'un clash des civilisations et la nécessité du dialogue interculturel, mais aussi des enjeux internes - intégration des nouveaux pays membres, citoyenneté européenne, « donner une âme » à une Europe encore trop marquée par ses logiques économique et commerciale, cohérence des différentes politiques de l'UE - vont sans doute obliger la Commission, le Conseil et le Parlement européens à inclure la culture et la dimension culturelle dans les réponses à élaborer et les politiques à mettre en œuvre. Ce qui semble nouveau, en tout cas au niveau de la Commission, c'est une prise de conscience que certains objectifs que s'est fixé l'UE sont difficilement atteignables sans intégrer plus systématiquement la dimension culturelle dans certaines

politiques de l'Union : je pense, notamment, à la stratégie de Lisbonne, à la coopération au développement, à la politique extérieure, aux politiques de développement durable.

C'est donc avec une certaine impatience et beaucoup de curiosité que nous attendons la *Communication* que la Commission européenne est en train de préparer sur les rôles de la culture dans les politiques de l'UE³.

POUR UN PROJET CULTUREL EUROPÉEN

Après ce bref rappel des grandes étapes de l'action culturelle au sein de l'UE, je voudrais passer, pour quelques instants, à un niveau plus philosophique, pour nous donner quelques pistes de réflexion.

Le philosophe allemand **Peter Sloterdijk**, lors d'une conférence la semaine dernière à Essen, sur le thème de la diversité culturelle, a proposé 5 « topoi » : la globalisation qui change radicalement notre manière d'appréhender l'espace et le temps, la diversité, illustrée par le mythe de la tour de Babel, le mélange, sous la forme d'hybridation et de métissage, l'identité, comme une sorte de réaction immunitaire symbolique contre ce métissage, enfin l'exclusivité, une sorte de système d'apartheid au niveau mondial et global.

Je pense que ces 5 topoi nous permettent de « cadrer » une réflexion pour (ré)inventer un projet culturel au niveau européen.

Au niveau du constat, j'ajouterais les éléments suivants⁴ :

- la disparition des modèles :

tout groupe, toute pensée, toute communauté, tend à se référer à des modèles et à s'incarner en eux. Or, nous n'en avons plus. Nos modèles (les vedettes du petit écran ou les people) sont des modèles par défaut, aimés pour leur manque d'aspérités et de singularité, ressemblant à chacun. Par ailleurs, la solidarité s'est diluée avec l'effritement des pôles d'appartenance (conscience de classe, localisation, histoire, travail, religions,...). Les figures du projet s'étant estompées, qu'est-ce qui fait finalement encore lien social ?

Il y a plus de 50 ans, **Vance Packard** fut l'un des premiers, avec *La persuasion clandestine*, à démonter les procédures de manipulation du citoyen réduit à la consommation. Celui qui fut pendant vingt ans le patron de TF1, **Patrick Le Lay**, s'est vanté de « *vendre à Coca-Cola du temps de cerveau humain disponible* ». Et **Daniel Boorstin**, grand spécialiste de l'image et de l'identité américaine, écrivait en 1976 : « *Qu'en est-il de notre culture populaire ? Où la trouvons-nous ? Dans un pays comme le nôtre (...) la publicité est devenue le cœur de la culture populaire et même son véritable prototype* ». Ainsi, l'invite de **Nietzsche** « *Tu dois devenir l'homme que tu es* » est devenue un slogan pour vendre des polos Lacoste ;

- l'assignation à l'économie :

ces retrouvailles dans le bain commun des marques et de la marchandise ne sont en rien anecdotiques. Elles expriment des valeurs nouvelles et des « idéaux » affirmés. L'idée de progrès s'estompée. L'idée positive de la science s'efface. Les inégalités s'installent et le sentiment d'insécurité crée l'inconfort et nourrit les frilosités du principe de précaution que ne vient contrebalancer aucun principe d'expérimentation.

L'assignation à l'économie et au marché devient la règle et le taux de croissance notre horizon. Les modèles culturels et sociaux, dont la temporalité est longue, se désagrègent ;

- inégalités de savoirs et de pratiques :

reconnaissons-le : le vaste mouvement de démocratisation du secondaire et du supérieur, enclenché au début des années 80 dans tous nos pays, n'a guère modifié le degré d'inégalité de réussite entre enfants issus des différents milieux sociaux. De même, les objectifs de démocratisation de la culture sont peu atteints, au point que **Jean-Claude Wallach**, dans un récent essai sur « *La culture, pour qui ? Essai sur les limites de la démocratisation culturelle* » se pose la question : la démocratisation est-elle soluble dans la culture ? La réponse de Jean-Claude Wallach : redonner du souffle aux politiques publiques de l'art et de la culture pour les sortir de la spirale de l'obsolescence dans laquelle elles se sont engagées impose de les (ré)inscrire dans une relation à notre devenir collectif. Donc d'abord de redonner corps et matière au politique comme vision du monde et à la politique comme ensemble de moyens d'action pour les réinvestir dans leurs missions essentielles de vecteurs d'une maîtrise collective du monde respectueuse de l'humanité ;

- congédiement simultané de l'aventure collective et du destin individuel :

la disparition des grands récits et de leur totalité qui devait faire histoire a bouleversé notre culture du projet. Depuis l'écroulement du mur de Berlin, nos sociétés vivent dans un régime opératoire : le capitalisme. Ce capitalisme dont **Guy Debord** disait qu'il était le seul système de la totalité qui n'était pas fondé sur une prophétie et une idéologie, puisqu'il est le fonctionnement même. Aujourd'hui, l'assomption de l'individu comme valeur suprême et source d'initiative, et la fin du collectif comme pourvoyeur de grands récits et d'objectifs communs aboutissent, non pas à l'émergence de projets et de créations portés par des êtres singuliers, mais à une dépersonnalisation généralisée et au retour d'un collectif d'uniformité et d'ennui. L'individu ne peut exister comme un être autonome sans lien ni fécondation avec la société.

Etre soi, c'est être nous. S'il n'en est pas ainsi, alors la personne ne fait plus ni lien ni passage, mais s'agrége à un corps

social indifférencié pour n’y rencontrer que son semblable, indéfiniment répété dans l’affirmation d’une consommation modélisée et uniformisée. Ainsi se dissolvent simultanément l’aspiration collective et l’accomplissement individuel ;

- la culture : nivellement et divertissement :

« *La civilisation mondiale ne saurait être autre chose que la coalition de culture préservant chacune son originalité* », affirmait **Claude Lévi-Strauss** en 1952. La culture ne vaut que parce qu’elle rend appropriable par l’un ce que l’autre a de singulier. Elle est donc irréductible à tout monopole et vit de la diversité et de la pluralité des émetteurs.

Depuis le mois de mars de cette année, la Convention de l’UNESCO pour la diversité culturelle est entrée en vigueur. Elle nous permet de faire face aux velléités américaines, relayées par l’OMC, de réduire les biens et les services culturels à de simples marchandises et nous oblige à non seulement protéger, mais aussi à promouvoir la diversité culturelle.

Il faut retrouver et réinventer des récits qui fassent projets et redonnent vie au sujet en tant qu’auteur, à l’histoire et à la durée, au territoire et à l’ubiquité. Comment faire ?

- mise en perspective d’une démocratie négociée :

Le philosophe **Paul Ricoeur** nous apprend à lire la perspective et à redécouvrir des profondeurs de champ : « *Je voudrais opposer à l’idée d’une identité immuable l’idée d’une identité narrative : les collectivités vivantes ont une histoire qui peut être racontée, et je ferai du récit l’un des chemins de ce que j’appelle le rayonnement croisé des cultures... Je voudrais introduire l’idée de variations d’horizon et je prendrai la métaphore du paysage vu d’un train en mouvement : il y a des horizons courts, qui se déplacent rapidement, des horizons moyens, qui évoluent plus lentement, et enfin l’horizon ultime du paysage, qui est quasi immuable* ». Ce concept des rythmes d’évolution – et donc des évolutions différenciées – nous permet de dépasser le topos de l’identité dont nous parlait Sloterdijk.

Selon le sociologue français **Pierre Rosanvallon**, nous entrons dans une ère de « *démocratie d’expression* », une démocratie civile plus disséminée, une démocratie d’implication, voire – comme le demandent les altermondialistes – une démocratie participative. Beaucoup parmi les nouvelles pratiques culturelles me semblent exprimer une prise d’initiative et un désir d’action.

Ce qui montre que le citoyen n’est pas passif et veut s’impliquer davantage. Mais le risque de fragmentation et de sectorisation (notamment socio-professionnelle et par classe d’âge), et donc de perte d’une cohérence globale, est réel si ne sont pas constitués des récits et des projets engageant la société tout entière et la mettant en mouvement. C’est bien

là la tâche du politique ;

- citoyen, sujet, auteur :

« *Il se joue dans l’art ce que le chômage décompose : la capacité d’être un auteur* », rappelait le sociologue français **Pierre Bourdieu**. Chacun est dans la cité pour y forger, avec tous, un projet collectif, être soi et participer à une aventure commune et cependant singulière. Mais le gestionnaire, l’actionnaire, l’interprète, le consommateur, ont pris le pas sur le créateur, le producteur, l’inventeur. Il faut, aujourd’hui, trouver les voies nouvelles d’un ressaisissement des forces de production et d’invention, ce que **Bernard Stiegler**, du Centre Pompidou, nomme une « *politique industrielle des technologies de l’esprit* ».

L’auteur, au sens plein du terme, est un acteur singulier que sa singularité ne rend pas absent du monde et à la collectivité qui est sienne. **Bertolt Brecht** l’avait déjà clairement compris : « *En face de l’artiste, en tant que public, le peuple n’est pas seulement l’acheteur ou celui qui passe une commande, il est aussi le fournisseur. Il fournit des idées, il fournit le mouvement, il fournit la matière et il fournit la forme. Tout cela sans unité, dans un perpétuel changement, à son image* ».

Rétablir l’auteur, le remettre à la première place, est un combat. Mais je suis profondément convaincu que l’université, la recherche, l’école, les enseignants, les étudiants et les élèves, les artistes, les producteurs et acteurs culturels, sont des garants d’une démocratie active et inventive, une sorte d’avant-garde de l’égalité, de la liberté et de la fraternité ;

- auteurs sans intermédiaires, citoyens sans intercesseurs :

Le paysage culturel a profondément changé. De nouvelles pratiques se sont développées et un autre paysage est apparu, avec les nouvelles technologies de la communication, le développement des bouquets télévisés, Internet, etc. Tout cela a amplifié l’offre culturelle et modifié l’expression culturelle des citoyens. Aujourd’hui, la maison, lieu de résidence et de vie familiale, s’est peu à peu transformée en terminal de pratiques culturelles : tout ou presque passe par la réception/action à domicile, par la présence et la puissance de l’image et du monde numérique, mais aussi par l’enregistrement et la mise en mémoire, le montage, l’échange, l’autoproduction.

Nous sommes à l’ère de l’hybridation et du sampling. Il faut aujourd’hui permettre la libre circulation des idées, lesquelles ne sont pas des marchandises. Il faut donc aussi réagir contre la formation de monopoles, qu’ils soient de Google ou de Corbis⁵.

Cette indépendance des personnes, désireuses d’affirmer leur propre capacité d’échange et de création, répond bien à ce que nous avons dit sur la « démocratie d’expression ». Au-delà d’une réflexion souvent trop défensive et corporatiste sur les droits d’auteur, il faudrait voir comment on peut

donner aux citoyens une parole forte, sans les placer sous la coupe d'intermédiaires, dans un nouveau contrat culturel ;

- le temps de l'histoire et ses auteurs :

Fernand Braudel distinguait trois temps : le temps long de l'histoire, le temps moyen de la conjoncture et le temps court de l'actualité. Nous sommes aujourd'hui entrés dans l'ère du présentisme, avec son emprise du présent, de l'événement, de son zapping, de son hyperconsommation, de la mode, de l'obsolescence programmée et de la volatilité généralisée.

Si nous voulons retrouver le projet culturel, il faut réinventer des récits qui tiennent le temps, réinventer l'histoire, redonner du futur et donc de l'espérance, dépasser l'événementiel culturel.

QUELQUES RÉPONSES INSTITUTIONNELLES D'UNE EUROPE DE PLUS EN PLUS INTERACTIVE

Après ces quelques réflexions plus philosophiques, qui pourront éventuellement nous aider dans notre débat, je voudrais terminer sur quelques réponses institutionnelles que l'Europe trouve aujourd'hui pour répondre aux enjeux qui se posent. Il est évident que je ne saurais être ni exhaustif ni parfaitement objectif.

Je choisirai trois perspectives complémentaires :

- les politiques culturelles en Europe⁶

La seule chose que les politiques culturelles en Europe aient vraiment en commun c'est... leur extrême diversité, dans leurs objectifs, dans leur « gouvernance », dans leurs méthodes de travail.

Je crois cependant pouvoir en dégager quelques problématiques communes :

- les politiques culturelles sont interpellées sur le besoin de cohésion sociale : politique culturelle, politique des cultures (y compris minoritaires), politique interculturelle ;

- à travers les processus de décentralisation ou de privatisation, se pose la question du rôle de l'Etat dans la culture. Une refondation de la politique culturelle doit aujourd'hui inclure les trois secteurs, public, privé et civil ;

- la place de la culture dans les relations internationales se redéfinit, entre *Kultur-Innenpolitik* et *Kultur-Aussenpolitik*. Plusieurs études et quelques colloques ont essayé, ces derniers temps, d'approfondir cette question. La récente mise en place d'EUNIC, qui regroupe les réseaux des centres culturels à l'étranger, va sans doute concrétiser ces débats ;

- l'Europe dans les politiques culturelles

Si les politiques culturelles des différents pays européens partagent des défis communs, comme la globalisation, la gestion de la diversité culturelle, le développement durable, etc., nous sommes encore loin d'échanges ou de synergies au niveau des politiques. Le cadre national (ou, dans certains pays, le cadre régional) demeure le cadre déterminant. Au niveau de l'Europe, les pays négocient, difficilement, des programmes de coopération. Mais ils n'interrogent pas les politiques nationales. Seul le Conseil de l'Europe avait osé, à partir de la fin des années 1980, procéder à des « évaluations », la plupart du temps bien sages et « gentilles », des politiques culturelles nationales. Malheureusement, ce programme – et par la même occasion le Conseil de l'Europe en matière culturelle, qui avait fait jusque-là un remarquable travail de réflexion et d'expérimentation culturelles – s'est aujourd'hui essouffée, sans avoir réussi à créer une véritable plate-forme européenne d'échange, de réflexion et de recherche. Heureusement, des initiatives partant de fondations privées (telles que, par exemple, la Fondation européenne de la Culture d'Amsterdam), d'universités, d'observatoires culturels ou de réseaux professionnels ont pris le relais pour doter l'espace culturel européen, bien vivant, de forums pour partager les pratiques et les expériences de politique culturelle au niveau européen.

Par ailleurs, l'UE entre dans les politiques culturelles nationales, d'une part par des réglementations européennes, concernant par exemple les industries et la diffusion culturelles, la propriété intellectuelle, le statut social de l'artiste, les formations artistiques, d'autre part par le biais des politiques de l'éducation, des politiques sociales ou de la concurrence.

Enfin, les politiques culturelles nationales évoluent sous la pression d'une pratique de coopération européenne qui se développe parmi les opérateurs : participants à des coproductions ou à des programmes européens, directeurs de festival, membres de réseaux transnationaux, jeunes opérateurs formés dans des cours de management européen (tels que le Diplôme européen Marcel Hicter) : tous interpellent leurs responsables politiques, requièrent mesures et soutiens adaptés au travail de coopération européenne – alors que, traditionnellement, les instruments restent bilatéraux. Un bon exemple est celui des réseaux culturels européens. Ces réseaux professionnels ont, au cours des dernières décennies, largement contribué à créer à travers l'Europe des liens entre professionnels, des pratiques de coopération véritable, des plates-formes de débats et d'échange. Malgré leurs besoins modestes, ils sont restés longtemps entre deux chaises : les gouvernements nationaux ne les finançaient pas, puisqu'ils sont européens. Et la Commission européenne refusait son aide, puisque chaque réseau avait une « tête de réseau » et un « siège » qui étaient forcément

dans un pays déterminé, donc « non européens ».
Si, au début, seul le Conseil de l'Europe et certains pays, comme la Suisse, l'Autriche et d'autres ont aidé les réseaux culturels, l'UE prévoit désormais une aide, mais qui reste modeste ;

- une politique culturelle pour l'Europe ?

Des politiques nationales diversifiées, mais qui partagent défis et questions ; une réticence à ouvrir des cadres nationaux pourtant déjà distendus par les pratiques... Le temps n'est-il pas venu d'inverser la perspective ?

Politique culturelle européenne ? L'expression fait encore tressaillir. Et, nous l'avons déjà souligné dans l'introduction, les textes actuels ne le permettent pas, tout comme le budget alloué à la DG Culture.

Et pourtant !

Déficit démocratique de l'Union et crise de participation, mise en cause du modèle économique et social européen, peur de l'autre, interrogations sur le rôle de l'Europe dans le monde : il semble clair que le défi actuel de l'Europe est aussi – sinon d'abord – un défi culturel.

Quel est le nouveau projet culturel européen ? Quelle vision politique, quels imaginaires culturels ouvrent d'autres perspectives que celles du marché, du bien-être et d'un monde marqué par la concurrence ?

Aujourd'hui, l'Union européenne a besoin d'une politique culturelle. Une politique qui ne concurrence pas les politiques nationales ou régionales, mais les complète. Une politique qui fournit une valeur ajoutée de démocratie, de créativité, de développement. Une politique qui demande la mise en place de véritables objectifs et instruments de coopération (mobilité, formations européennes, coproductions, échanges professionnels, espaces pour le débat d'idées...) cohérents et articulés sur les politiques nationales.

Si, aujourd'hui, la conscience d'une plus-value culturelle pour la construction européenne et des coûts économiques importants qu'une non-prise en considération de la dimension culturelle dans nombre de politiques communautaires semble de plus en plus évidente, la volonté politique partagée par les Etats membres n'existe pas.

Et si aujourd'hui l'UE peut fonder une politique sur la Convention UNESCO pour la diversité culturelle, il serait cependant souhaitable qu'elle puisse disposer d'une base légale un peu plus proactive et européenne que l'article 151 TTC et qu'elle puisse prendre ses décisions selon le principe de la majorité.

Enfin, pour mettre en place une politique culturelle européenne, il faudrait que l'UE dispose d'une véritable compétence culturelle et politique, d'un appareil efficace et d'un budget significatif.

Si je continue, malgré ces difficultés, à croire en la possibilité d'une politique culturelle européenne, c'est que je suis de plus en plus convaincu que face aux défis mondiaux, tels

que la compétitivité, le terrorisme, les migrations, le développement, l'UE ne pourra pas ne pas adopter des politiques à dimension culturelle. Et peut-être ce sera par le biais d'une véritable politique étrangère que l'UE intégrera aussi la dimension culturelle dans ses politiques internes !

NOTES

1 - Pendant plusieurs années, Raymond Weber a été directeur des Affaires culturelles puis des Relations culturelles internationales au Ministère luxembourgeois de la Culture. Après une période passée à l'UNESCO en tant que directeur des Arts et du développement culturel, il dirigea l'Education, la Culture et les Sports au Conseil de l'Europe pendant près de 10 ans.

2 - Il faut dire, malheureusement, que 50 ans plus tard, dans la Déclaration que Mme Angela Merkel, chancelière allemande et présidente en exercice de l'UE, a faite, en mars 2007, à l'occasion du 50e anniversaire de la signature des Traités de Rome, le mot culture n'apparaît toujours pas, sauf pour célébrer « la formidable diversité de nos langues, de nos cultures et de nos régions ».

3 - Par le plus grand des hasards, cette Communication a été approuvée par la Commission européenne, le jour-même de ce discours.

4 - Pour cette analyse, je reprends largement les idées exprimées par François Barré dans une note pour le Cercle Condorcet : « Culture. Etat d'urgence », publiée dans « fin(s) de la politique culturelle », Actes Sud/Pensées de Midi 2005.

5 - Société de Bill Gates

6 - Pour cette partie, cfr. aussi Odile Chenal : l'Europe et la Culture : combien de politiques ?, in : Fin(s) de la politique culturelle, Actes Sud/Pensées de Midi 2005